



Pour diffusion immédiate le 4 avril 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'EXPLOITATION MINIÈRE EN EAU PROFONDE CONTINUE À MENACER L'OCÉAN ALORS QUE LES NÉGOCIATIONS SE CONCLUENT EN JAMAÏQUE

Les négociations visant à élaborer les règles et réglementations qui pourraient s'appliquer à l'industrie destructrice de l'exploitation minière en eau profonde viennent de s'achever en Jamaïque. En cas d'approbation et d'adoption, les règles proposées par l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM) donneraient le feu vert à des opérations risquées d'extraction minière en eau profonde dès juillet 2023, ce qui compromettrait la santé de notre océan à l'heure où nous en avons le plus besoin.

Composée de 167 États membres et de l'Union européenne, l'AIFM est explicitement chargée d'assurer la protection de la faune et de la flore des profondeurs océaniques contre toute tentative d'activité minière. [Les scientifiques ne cessent de nous avertir](#) que si ces activités industrielles devaient être autorisées, leurs effets se feraient sentir dans de vastes régions de l'océan et seraient irréversibles à l'échelle de plusieurs générations. Elles risquent également de perturber des puits de carbone essentiels, de conduire à l'extinction d'espèces et de nuire aux pêcheries dans le monde. Coalition de près de 100 organisations de la société civile, la Deep Sea Conservation Coalition (DSCC) a défendu tout au long des négociations l'idée d'un moratoire, c'est-à-dire d'une interruption officielle du secteur à l'échelle mondiale.

Duncan Currie, représentant de la DSCC pendant les négociations, déclare : « Depuis deux semaines, les États membres de l'Autorité internationale des fonds marins se rendent manifestement compte que l'autorisation de l'exploitation minière en eau profonde dans à peine plus d'un an provoquerait des dégâts irréparables dans l'océan et sur les écosystèmes marins, et menacerait des puits de carbone essentiels. » La délégation allemande présente tout au long des négociations a déclaré au [Guardian](#) vendredi dernier que : « De notre point de vue, les connaissances sont actuellement insuffisantes pour nous permettre d'exploiter les ressources minérales. »

« Il est toutefois décevant de constater qu'à ce jour, aucun État n'a demandé de moratoire pur et simple », ajoute Currie. « Le temps presse. Les États doivent s'engager sur un moratoire et veiller à ce qu'aucune réglementation de l'exploitation minière ne soit approuvée. Nous devons nous montrer parfaitement clairs : l'adoption d'une réglementation reviendrait à autoriser l'exploitation minière en eau profonde. »

Les négociations ont démontré que l'envie d'assurer la protection de l'environnement marin était là, comme nous avons pu le voir dans les interventions plus fermes des négociateurs et dans le renforcement des niveaux d'engagement. Des délégations, parmi lesquelles le Costa Rica et le Canada, ont demandé à ce que l'industrie ne cause « aucun dégât » sur l'environnement marin. De nombreux États membres et observateurs, dont la DSCC et la Deep Ocean Stewardship Initiative

(DOSI), ont également prévenu que nous manquons d'informations scientifiques indépendantes complètes, pourtant nécessaires au contrôle du secteur en cas d'autorisation de l'exploitation minière des grands fonds marins. L'absence de prise en compte des connaissances traditionnelles et autochtones s'est également avérée problématique, ce qu'ont mis en évidence les États fédérés de Micronésie tout au long des négociations.

Hors de la Jamaïque, l'opposition à cette industrie ne cesse de grandir, et nombre de responsables et d'institutions politiques, d'entreprises, de banques et d'institutions financières, d'organisations de la société civile et de communautés du monde entier demandent de faire une pause sur le sujet.

Les sociétés minières intéressées affirment que les minerais contenus dans les grands fonds marins sont nécessaires à la fabrication de batteries pour les technologies intelligentes, mais de toute évidence, le secteur des batteries s'efforce de réduire son utilisation de ces métaux. Une nouvelle génération de batteries qui les réutilise ou qui n'utilise aucun de ces métaux arrive déjà sur le marché.

Sian Owen, directrice de la DSCC, commente : « Alors que les dirigeants mondiaux s'efforcent de mettre en place un cadre mondial pour inverser le déclin de la biodiversité et s'engagent à prendre des mesures urgentes pour remédier à l'effondrement climatique, l'exploitation minière en eau profonde n'a clairement aucun rôle à jouer dans un avenir durable pour notre planète. Au lieu de repousser les limites de l'extraction minière industrielle dans notre océan, nous devrions plutôt exploiter les chantiers de démolition. »

Les délégations n'ont cessé de souligner les défauts constitutifs de l'Autorité internationale des fonds marins, y compris une absence de transparence au sein de la Commission juridique et technique, organe de l'AIFM chargé de fournir des recommandations sur l'approbation de tout permis d'exploitation minière commerciale. Si cette commission recommande l'approbation d'une demande d'exploitation minière, le Conseil (organe décisionnel de l'AIFM) doit alors décider d'annuler cette recommandation par une majorité des deux tiers, ainsi qu'une majorité au sein des 4 « chambres ». Cela démontre clairement que l'Autorité est biaisée en faveur de l'exploitation minière, au lieu de la protection de l'océan. Actuellement, la Commission se réunit à huis clos et ne dévoile aucun détail sur les contrats d'exploration approuvés. Les problèmes de transparence au sein de la Commission juridique et technique étaient particulièrement visibles lors de la clôture des négociations ce vendredi. Les discussions relatives à la représentation géographique au sein de la Commission ont été menées à huis clos, la synthèse ayant été présentée dans la soirée, une fois que la plupart des délégations étaient parties et en l'absence des interprètes et traducteurs.

L'incapacité de l'Autorité à contrôler efficacement les sociétés minières intéressées est une question qui a également été soulevée tout au long des négociations, mise en évidence par la DSCC à de multiples reprises et relevée par la Norvège, les Pays-Bas, le Chili, Pew, l'Italie et le Costa Rica. Cette question devrait être débattue lors de la réunion de juillet de l'AIFM.

Matthew Gianni, représentant d'Earthworks lors des négociations, remarque : « Les fonds marins internationaux font partie de notre patrimoine mondial : ils appartiennent à toute l'humanité. L'Autorité internationale des fonds marins devrait être une institution qui nous représente toutes et tous, et en qui nous avons pleinement confiance, que ce soit au niveau de sa structure, de ses capacités ou de ses procédures. Nous sommes aujourd'hui loin du compte. » Gianni poursuit : « Les engagements internationaux en matière de nature et de climat doivent se traduire en mesures urgentes au sein du Conseil de l'AIFM. Toute décision autre qu'un moratoire sera considérée comme un échec. »

FIN

Pour en savoir plus, veuillez contacter xxx